

N° 75

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 26
Date de la convocation : 19 septembre 2008

L'an deux mille huit et le vingt cinq du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme ROMERO en faveur de Mme CARRETIER
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE

ABSENTES : Mmes FONS VINCENT, CONFAIS, TARAYRE

CHARTRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est dotée d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal. Cet outil fédérateur permet de rassembler l'ensemble des informations utiles à la connaissance et à la maîtrise de son développement tout en assurant la complémentarité et la cohérence des documents de planification avec les politiques sectorielles et territoriales (projet d'agglomération, Schéma de Cohérence Territorial, Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Schéma Directeur d'Assainissement et Plan Local d'Urbanisme).

Il s'agit notamment de mutualiser les moyens cartographiques, de mettre en place et d'exploiter des observatoires thématiques (foncier, immobilier, environnement, déplacement, habitat, ...) d'aider à la gestion technique des infrastructures et des équipements.

Le Conseil d'Agglomération du 25 octobre 2005 a adopté une charte définissant les modalités de mise à disposition d'un outil de partage des connaissances et d'aide à la décision permettant aux communes :

- la consultation des données géographiques intéressant l'ensemble du territoire de l'Agglomération
- l'exploitation des données intéressant chacune des communes pour leurs besoins internes ou externes.

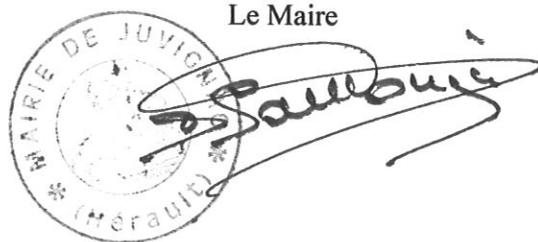
Dans le cadre de la présente charte, la Communauté d'Agglomération de Montpellier et les communes conviennent des modalités à mettre en place pour constituer, mettre à jour et enrichir les données géographiques présentant un intérêt commun.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adhérer à cette charte de partenariat pour la mise en œuvre du SIG intercommunal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE JUVIGNAC (Hérault)'. The seal features a central emblem and is surrounded by the text 'MAIRIE DE JUVIGNAC' at the top and '(Hérault)' at the bottom, separated by two small stars. A large, stylized handwritten signature in black ink is written across the seal, partially obscuring it.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ...01/10/2008
et publication
le ...01/10/2008